



S A M A T A N

PV n° 04-2023

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03-10-2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de SAMATAN, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire.

Date de convocation du conseil et affichage : 28/09/2023	Conseillers municipaux : 19
Date d'affichage de la liste des délibérations : 06/10/2023	Conseillers municipaux en exercice : 19
	Présents : 16
	Votants : 17

* Présents :

Mesdames Amélie BENEDET (arrivée à 20h10), Eliette CHAUCHE, Carole DAIGNAN, Huguette DUPIRE, Flavie FORTIN, Marlène GREBIL., Catherine LAURENS et Josette ROUDIE
Messieurs Erick CONSTENSOU, Stéphane LAVERAN, Hervé LEFEBVRE, Pierre LONG, Christian MAGNOUAC, Serge SASSIER, Christophe VASSEUR et Didier VILLATE.

* Excusés ayant donné procuration : Emmanuel PUJOL a donné pouvoir à Josette ROUDIE.

* Absent : Valentin LACAZE et Didier VILLEMUR

* Secrétaire de séance : Didier VILLATE

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Installation de deux conseillers municipaux
2. Election des adjoints (remplacement de Martine Gamot)
3. Point sur les délégations et représentations à remplacer
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023
5. Décisions prises en application de la délibération du 25/03/2021
6. Candidature de la commune de Samatan au dispositif régional Bourg Centres d'Occitanie
7. Positionnement de la Mairie sur la réception des travaux définitive Pôle Médicosocial
8. Avenants à la convention Fibre avec Gers Numérique
9. Garanties d'emprunt pour le Toit de Gascogne
10. Adoption des conventions type de passage pour les sentiers de randonnée
11. Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Martine GAMOT, 4° adjointe chargée des finances, de la proximité et du suivi administratifs des réclamations des usagers, décédée le 16 septembre.

Une minute de silence est observée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil et du personnel municipal qui ont pu être présents aux obsèques. Il tient à rendre hommage à cette élue municipale aux grandes qualités, parmi lesquelles son franc-parler, sa droiture et son honnêteté.

Il fait également état du message de remerciement que lui a adressé Gérard GAMOT et qu'il a fait transmettre aux élus et aux agents municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte à 19h37

Didier VILLATE se propose pour être secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité des présents.

1. Installation de deux conseillers municipaux

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Janet CHAMBERS et au décès de Martine GAMOT, il convient de compléter le conseil municipal avec les candidats remplaçants inscrits en surnombre sur la liste élue en 2020 : il s'agit d'Huguette DUPIRE et de Didier VILLEMUR, qui n'ont pas refusé de siéger. Ils seront donc installés au sein du conseil municipal lors de cette séance.

Monsieur le Maire exprime le plaisir de les accueillir à nouveau dans l'équipe jusqu'à la fin du mandat. Leur expérience passée d'adjoints lors du précédent mandat leur permettra d'être rapidement au fait du fonctionnement du conseil municipal et de la Mairie dans son ensemble. Ils ont en revanche signifié l'un et l'autre qu'ils ne souhaitent pas retrouver une fonction d'adjoint.

Christophe VASSEUR et Catherine LAURENS arrivent à 19h44

2. Election des adjoints (remplacement de Martine Gamot)

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance d'installation le 23 mai 2020, le conseil municipal avait fait le choix de fixer le nombre d'adjoints à 5 (maximum possible). Il interroge l'assemblée pour savoir s'il convient de maintenir ce nombre, et donc d'élire une nouvelle adjointe (obligatoirement une femme) ou bien de rester à 4 adjoints.

Didier VILLATE est d'avis de maintenir 5 adjoints au vu du travail et des projets à porter jusqu'à la fin du mandat. Christian MAGNOUAC exprime la nécessité, dans le contexte actuel de la Mairie, de disposer d'un ou d'une adjoint-e aux finances. Dans leur sillage, les membres s'exprimant se prononcent pour maintenir les 5 postes d'adjoints.

Monsieur le Maire soumet au vote le maintien de 5 postes d'adjoints.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose la réflexion qui l'a mené à proposer le poste à Marlène GREBIL. Il précise que celle-ci a accepté cette proposition ; elle le confirme. Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidates : aucune autre candidature. Il propose donc de passer au vote à bulletin secret comme il se doit pour une nomination.

Parmi les 2 solutions qui s'offrent à l'assemblée : soit elle prend la place de 4° adjointe en remplacement direct de Martine GAMOT, soit Erick CONSTENSOU préalablement 5° adjoint monte 4° adjoint et Marlène GREBIL candidate au poste de 5° adjointe, Monsieur le Maire propose d'adopter la deuxième.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

Ces deux solutions évitent également de devoir voter pour l'ensemble de la liste des adjoints.

Monsieur Didier VILLATE est désigné secrétaire pour le déroulement du scrutin. Madame Josette ROUDIE et Monsieur Christophe VASSEUR sont désignés assesseurs.

Au premier tour de scrutin, et après dépouillement, Marlène GREBIL est élue 5° adjointe avec 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Amélie BENEDET arrive à 20h10.

Monsieur le Maire rappelle que si c'est le conseil municipal qui élit l'adjoint, c'est le Maire lui-même qui attribue les délégations, même si bien évidemment cela peut être discuté avec l'intéressée et avec l'équipe municipale. Il envisage de lui attribuer les mêmes fonctions que Martine GAMOT, à savoir les finances et le suivi administratif des réclamations des usagers. Marlène GREBIL confirme son acceptation. Il n'y a aucune opposition exprimée à cette organisation.

3. Point sur les délégations et représentations à remplacer

Monsieur le Maire présente l'ensemble des délégations et représentations assurées par Martine GAMOT et Janet CHAMBERS. Il fait appel aux candidatures.

Martine GAMOT était 4e adjointe, déléguée pour assurer les fonctions et missions relatives aux **finances, à la proximité et au suivi administratif des demandes d'usagers**. Monsieur Le Maire rappelle ce qui est attendu sur cette deuxième partie de délégation.

Par ailleurs, elle était membre désignée par le CM au CCAS et déléguée par le CCAS auprès de GESTES pour lequel elle était administratrice titulaire de la délégation de signature de l'Administratrice. Monsieur le Maire rappelle le rôle du CCAS pour la Mairie : attribution des logements municipaux, participation à l'attribution des logements sociaux sur la commune, aide sociale et aide sociale d'urgence, le repas de fin d'année aux aînés, et le suivi RH de 3 agents. Il précise que l'implication minimale est de 1 à 2 réunions annuelles du conseil d'administration. Ensuite, le CCAS devra désigner un membre auprès de GESTES car ce sont les CCAS qui sont statutairement membres du GCSMS GESTES.

Flavie FORTIN se porte candidate au CCAS.

Martine GAMOT était aussi membre de la Commission Communale des Impôts Directs mais pour celle-ci, c'est l'administration des Impôts qui définit la composition parmi une liste de noms fournie par le Maire.

Enfin, en tant que conseillère communautaire, elle représentait la Mairie de Samatan auprès du Syndicat des eaux Barousse-Comminges-Save et du SICTOM Sud-Est. Flavie FORTIN est également intéressée pour participer au SICTOM. Monsieur Le Maire valide puisqu'elle est nouvelle conseillère communautaire en remplacement de Janet CHAMBERS.

Janet CHAMBERS était référente de la Commune de Samatan auprès du label international Cittaslow. Elle avait à cet effet décidé d'être membre de l'ensemble des commissions consultatives municipales pour être informée des projets municipaux.

Pour les commissions municipales, elles peuvent fonctionner sans remplaçant direct mais si chacun veut faire le point, à mi-mandat, sur ses participations et peut-être intégrer de nouvelles commissions, cela reste possible. Jean-Michel LOSEGO renverra dans les jours à venir les compositions des commissions pour que chacun se repositionne.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 a été transmis pour relecture aux conseillers municipaux par mail le lundi 02 octobre 2023.

Il est adopté à l'unanimité.

5. Décisions prises en application de la délibération du 25/03/2021

Numéro décision	Alinéa concerné	Thème	Décision prise
2023JUIL06_01 -	5	LOCATIONS	Signature bail logement 2 Rue du Pradel Apt B attribué à DOCTEUR Anaïs durant sa mission culturelle (loyer mensuel 269,84 €)
2023JUIL28_01	5	LOCATIONS	Renouvellement bail gendarmerie pour 3 ans avec révision du loyer annuel : 43 486 € (précédemment 39 069 €)
2023SEPT14_01	4	MAPA	Rénovation chaîne-son au cinéma : choix de l'entreprise Ciné Services pour une prestation de 11 624 €HT, soit 13 948,80 €TTC

Josette ROUDIE rappelle que la TSA prend en charge 95% du montant HT des travaux d'équipement liés au cinéma. La TSA est une taxe collectée sur les tickets d'entrée au cinéma pour financer l'équipement.

6. Candidature de la commune de Samatan au dispositif régional Bourg Centres d'Occitanie

Monsieur le Maire rappelle la pré-candidature de la commune de Samatan dans le contrat Bourg-Centre sur la période 2018-2021, non-finalisée en raison notamment de la crise Covid-19.

Pour mémoire, la politique Bourg-Centre de la Région Occitanie, lancée en 2017, accorde une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines dont le maillage participe fortement au rééquilibrage du territoire régional. Il s'agit d'un contrat cadre, qui décline le Pacte Vert de la Région Occitanie au niveau local, et définissant une feuille de route commune à l'ensemble des partenaires et organisant les moyens techniques et financiers pour atteindre les objectifs fixés.

L'objectif du contrat Bourg-Centre est triple :

- Renforcer l'attractivité des bourgs et petites villes rurales en valorisant leur cadre de vie, l'habitat, leur patrimoine naturel, urbain, historique, etc.
- Renforcer leurs fonctions de centralité par le développement d'une offre de services de qualité, capables de répondre aux attentes des populations existantes et futures
- Soutenir le développement économique de ces communes et de leur bassin de vie

Le contrat Bourg-Centre et le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) présentent tous deux des objectifs similaires et leur bonne articulation a été recherchée, notamment à travers la mise en place d'une gouvernance commune.

Les partenaires du dispositifs Bourg-Centre, signataires également de PVD, sont les suivants :

- Le **Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** représenté par Carole DELGA, sa Présidente,
- Le **Conseil Départemental du Gers**, représenté par son Président Monsieur Philippe Dupouy,
- Le **PETR Pays Portes de Gascogne**, représenté par son Président, Monsieur Ronny Guardia Mazzoleni,
- **La Commune de Lombez**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre Cot,
- **La Commune de Samatan**, représentée par son Maire, Monsieur Hervé Lefebvre

- **La Communauté de Communes du Savès**, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Guy Larée

C'est donc dans une logique de coopération et mutualisation, et dans la continuité du dispositif Petites Villes de Demain, que les communes de Lombez et de Samatan ont exprimé leur souhait d'établir un contrat Bourg-Centre commun dans une lettre d'intention en décembre 2022. Il s'agit alors surtout de faciliter les échanges et réflexions, pour mener des projets avant tout complémentaires et répondants aux besoins du bassin de vie. Le programme d'actions et la mise en œuvre des projets relevant de la maîtrise d'ouvrage de chaque collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que cette mutualisation recherchée est une commande de la Région mais que c'est une bonne chose pour les 2 communes elles-mêmes et pour tout le territoire du Savès. Si cela avait été réalisé dans le passé, de nombreux équipements et moyens auraient pu être mutualisés et les doublons auraient été évités parfois.

Monsieur le Maire rappelle le rôle pivot de l'agent chargé de projet PVD Corentin JANOTTO qui est une vraie ressource pour les 2 communes et pour la CCS. Son poste est financé à 75% par l'Etat, à 5% par la CCS, les deux communes de Samatan et Lombez finançant à part égale les 20% restants.

Sur la base du projet de territoire Savès 2030, **les communes de Lombez et de Samatan, en étroite relation avec la Communauté de Communes du Savès, ont élaboré un projet de développement et de revitalisation commun faisant partie intégrante du projet de territoire Savès 2030.**

Parmi les actions du programme 2022-2024 relevant de la maîtrise d'ouvrage de la mairie de Samatan, on peut notamment citer les actions suivantes :

- L'aménagement des abords de la future entrée de l'école Yves Chaze
- La végétalisation du centre-bourg
- Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
- Equiper les toitures publiques de Samatan d'Energie Renouvelables
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Rénovation de l'immeuble 3 rue chanoine Dieuzaide
- 1^{ère} tranche du projet de pôle sportif

Cette évocation des projets est l'occasion de faire un point à leur sujet :

1°. L'aménagement des abords de la future entrée de l'école Yves Chaze

Christian MAGNOUAC indique que Corentin JANOTTO a terminé le projet de cahier des charges : il faudrait le valider et le soumettre aux bureaux d'études.

Il est important que ce projet soit mené dans le même temps que la rénovation de l'école mais il faudra bien calculer car si on le dissocie, peut-être pourrions-nous déposer des dossiers de demande de subvention Région et DETR.

2°. La végétalisation du centre-bourg

Ce sujet est important car le centre-ville est très minéral.

Josette ROUDIE, adjointe à l'environnement, propose de porter plainte contre les concepteurs de l'Espace Guy Bordes pour les déperditions énormes d'énergie de ce bâtiment.

3°. Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Afin de mieux préserver les habitations et les immeubles des inondations, il convient de bien connaître et appréhender les évolutions des inondations : on n'a rien recensé sur le réseau pluvial, on sait que les inondations ont plus pour origine le canal que la rivière, etc ? quelle est la part du pluvial dans les désordres lors des inondations ? c'est une des clés à Samatan.

4°. Equiper les toitures publiques de Samatan d'Energie Renouvelables

Cela concerne les zones d'accélération des énergies renouvelables. Monsieur le Maire rappelle que les collectivités doivent statuer d'ici la fin de l'année donc la question reviendra en conseil lors de la prochaine séance, même si la Préfecture repousse la réunion d'explication.

Il rappelle qu'il y a 4 volets de types d'énergie et qu'on ne peut pas écarter des types d'emblée, même l'éolien par exemple. Définir des zones ne veut pas dire réaliser les projets, c'est simplement une autorisation à faire. On peut également définir des zones protégées (d'exclusion).

Lorsque le CM aura statué, ce sera transmis à la CCS, puis à la Préfecture de Région via la Préfecture du Gers. Le Préfet de Région collectera et examinera si la somme des zones proposées permet de remplir les objectifs régionaux.

Par ailleurs, nous portons également un projet d'ombrières et nous souhaitons favoriser le photovoltaïque en toiture plutôt qu'en champs.

Didier VILLATE suppose que l'ABF exclura aussi des zones du fait de la fontaine.

5°. Mise en accessibilité des bâtiments communaux

Le service technique s'y astreint mais on a du retard vis-à-vis de nos engagements auprès de l'Etat et du dossier de subvention DETR déposé en 2020.

6°. Rénovation de l'immeuble 3 rue chanoine Dieuzaide (bureau Office de tourisme + logements)

L'étude archi est réalisée. Il faut arbitrer ce qu'on fait ou pas et engager les travaux.

7°. 1^{ère} tranche du projet de pôle sportif

Monsieur le Maire rappelle le projet en cascade entre les salles communales, les attentes du LSC et du Tennis, les complémentarités avec Lombez, etc.

Toutefois, la fermeture de l'Enbut et les normes de sécurité à remettre à niveau pour les tribunes-vestiaires du stade nous obligent en urgence.

Par ailleurs, il convient aussi de faire des travaux d'urgence au tennis pour accéder aux demandes pressantes du club.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle l'infructuosité, une fois de plus, du renouvellement de la DSP du village-vacances. Un avenant est en cours de préparation pour s'y substituer mais ce sera le dernier possible, et nous ne savons pas dans quelles conditions il sera accepté.

Le projet d'extension-modernisation a un coût estimé de 3 millions d'€, avec un découpage en tiers entre la Mairie, le délégataire et les subventions. Mais la mairie ne peut pas budgéter cette somme à court terme, du fait du projet de l'école. On attend également les montants de subvention qu'on pourrait escompter sur ce thème. La nouvelle politique touristique de la Région devrait être rendue publique dans les mois qui viennent.

Erick CONSTENSOU s'étonne du positionnement du délégataire actuel, qui déclare faire des pertes importantes à Samatan, mais qui ne veut pas lâcher le site ... Quant au montant acceptable du loyer pour la durée de l'avenant, c'est le mystère.

Monsieur le Maire s'interroge sur la pertinence de l'extension, de la modernisation ... Peu d'éléments de justification sont apportés pour étayer cette attente.

La convention Bourg-Centre formalise le projet de développement, précise les ambitions retenues, le programme d'actions identifiés, l'articulation avec le CTO et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations. Elle précise également l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2022-2028 (Région, Département, PETR, etc.). Elle est évolutive et pluriannuelle sur la durée du contrat.

Parmi les projets présentés dans le contrat Bourg Centre, ont vocation à être accompagnés par la Région (conditions cumulatives) :

1. Les projets qualifiés au regard du référentiel du Pacte Vert et inscrits au sein d'un programme opérationnel annuel du Contrat territorial correspondant,
2. Les projets éligibles aux dispositifs régionaux en vigueur.

Le projet de contrat Bourg-Centre a été présenté et validé en CoPil du 12 septembre 2023 en présence de la Région, du Département, du PETR, de la DDT, du CAUE 32 ainsi que des élus et services de Lombez, Samatan et de la Communauté de Communes du Savès.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat Bourg-Centre Occitanie.

La délibération d'autorisation de signature est adoptée à l'unanimité.

7. Positionnement de la Mairie sur la réception des travaux définitive Pôle Médicosocial

Monsieur le Maire expose que lors de la réception des travaux du Pôle Médico-Social, deux lots ont fait l'objet de réserves qui n'ont jamais pu être levées depuis, malgré diverses relances, car les entreprises ne sont pas revenues répondre à ces réserves :

- lot 02 – Charpente, couverture, zinguerie, attribué à l'entreprise SARL TRADI-CARDE :
 - * traitement des bois existants
 - * dispositifs stop-piaf : manques et nécessité de repérer ceux qui sont posés sur les plans
 - * fournir les calculs justificatifs des aérations de combles
 - * Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) à fournir
- lot 14 – Terrassements, VRD et espaces verts, attribué à l'entreprise CARRERE SAS :
 - * revêtements de sol du parvis : joints mal terminés
 - * 7 arbres morts sur 9 plantés
 - * pelouse non homogène

Monsieur le Maire rappelle les difficultés qu'il y a pu y avoir déjà en phase chantier entre le maître d'œuvre Marc TOMASIN et l'entreprise Tradi-Cardé. Cette entreprise est une excellente petite entreprise locale de couverture, mais non équipée pour assumer l'administratif des dossiers de travaux et des gros marchés publics. Doit-on l'en écarter pour cela ? Nous avons décidé que non à l'époque et nous devons donc assumer ce choix aujourd'hui. Mais le maître d'œuvre a aussi assuré sa fonction de protection du maître d'ouvrage dans cette affaire.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de statuer sur le devenir de ces réserves car cela pénalise plusieurs autres entreprises et les bureaux d'études dont la retenue de garantie (5% du marché) ne peut être versée tant que les réserves ne sont pas levées. Il en est de même pour la subvention européenne pour laquelle il convient de fournir le PV de réception des travaux et les DGD (Décomptes Généraux Définitifs).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Avenants à la convention Fibre avec Gers Numérique

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer 2 conventions de servitude sur le domaine public établies avec le syndicat mixte GERS NUMERIQUE pour l'implantation et la maintenance de 2 armoires nécessaires au réseau de fibre optique sur Samatan :

- Avenue de Lombez (rond-point du village-Vacances), parcelle cadastrée BD 500 pour 8m²
- La Rente (juste avant le nouveau rond-point de la ZA), parcelle cadastrée BA 462 pour 8m²

Le syndicat mixte GERS NUMERIQUE ayant cédé ses équipements à la Société d'Economie Mixte GERS FIBRE, ce dernier sollicite le transfert des conventions de servitude à son nom.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation à lui donner pour signer ces avenants de convention visant au transfert des droits de GERS NUMERIQUE à GERS FIBRE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Garanties d'emprunt pour le Toit de Gascogne

Dans le cadre de la création de nouveaux logements sociaux sur Samatan (Résidence « On dirait le sud » aux Berges d'Ensauqué – 11 logements), Monsieur le Maire fait état de la demande adressée par la SA HLM Toit de Gascogne à la mairie pour une garantie de 2 emprunts, à hauteur de 50% des prêts, les 50% complémentaires étant garantis par le CD 32, minimisant ainsi le risque financier pour la Commune :

- 1 prêt de 40 000 € à 2.80% sur 40 ans
- 1 prêt de 60 000 € à 3,60% sur 40 ans

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation ou non de ces 2 garanties d'emprunt.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Adoption des conventions type de passage pour les sentiers de randonnée

Monsieur le Maire indique que des élus municipaux ont travaillé pour mettre à jour les tracés des sentiers de randonnée. Ils se sont appuyés sur le travail fait dans le cadre de la Maxi Verte. Un modèle de convention-type pour passer sur les parcelles privées quand c'est nécessaire a été établi par l'OT du Savès et validé par le Cabinet Bouyssou.

Lorsqu'il y a un fermier, la convention est quadripartite. Lorsque c'est le propriétaire qui est exploitant, la convention est tripartite, les deux conventions intégrant le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en sus du propriétaire, de la Mairie de Samatan et de l'éventuel fermier.

Le modèle-type est présenté en séance.

Stéphane LAVERAN expose que les sentiers existaient mais qu'il convenait de les sécuriser juridiquement par ces conventions de passage lors des passages chez le privé.

Il convient donc de l'adopter en CM afin que les conventions individuelles de passage établies sur ce modèle soient proposées et signées avec les propriétaires et les fermiers des parcelles privées sur lesquelles les sentiers vont passer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire profite de cette occasion pour remettre à Stéphane LAVERAN et à travers lui à tous ceux qui ont œuvré pour la Mairie à la Maxi-Verte, le fanion officiel MAXI-VERTE.

11. Questions diverses

*** PPMS de l'école (Hervé LEFEBVRE) :**

Marlène GREBIL a fait remarquer en conseil d'école que la sortie de l'école côté canal est comptée sortie de secours mais les abords du canal ne sont pas entretenus par les riverains les plus proches. Or, on ne peut y accéder que par l'école.

Dans l'immédiat, l'agent de la CCS va s'en occuper mais il ne pourra pas le faire tout le temps.

Monsieur le Maire propose qu'un courrier soit envoyé par Mme TROYES, propriétaire du canal, à tous les riverains pour leur exiger cet entretien.

*** Samatan fête Noël (Marlène GREBIL) :**

Elle propose de prendre une décision sur la reconduction ou pas de cet évènement. Il est convenu de la maintenir avec la même participation municipale qu'en 2022 : séance cinéma, calèche, divers achats pour le goûter.

*** Vide-greniers de la Foire :**

Le délègue-t-on en 2023 comme en 2022 à l'Association des Parents d'Elèves ?

Christian MAGNOUAC relève le dynamisme de cette association qu'il faut encourager.

Marlène GREBIL demande pourquoi on ne l'attribuerait pas à une autre association, comme le LSC ?

Monsieur Le Maire indique que c'est une façon d'aider cette association à laquelle on n'attribue pas de subvention et que le LSC dispose déjà des guinguettes de l'été.

Delphine CASSAGNE fait valider que l'attribution de l'organisation à l'APE vaut aussi pour la collecte des inscriptions car en 2022 cela avait fait doublon entre la mairie et l'association et qu'il n'y a aucune plus-value à permettre l'inscription à la mairie, chargeant inutilement l'accueil et la régisseuse. C'est validé ainsi.

*** Modification des jours de marchés les 25/12/2023 et 01/01/2024 :**

Le jour de Noël et le Jour de l'an tombant des lundis cette année, il est convenu, comme cela se fait habituellement, que les marchés hebdomadaires seront organisés les dimanches précédents. Il est nécessaire de transmettre cette information au plus vite à la commission des marchés et aux commerçants pour qu'ils prennent leurs dispositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h10.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 03 octobre 2023 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023

Installation de 2 nouveaux conseillers municipaux

1. Maintien du nombre d'adjoints à 5
2. Election d'une adjointe
3. Candidature de la commune de Samatan au dispositif régional Bourg Centres d'Occitanie
4. Réception des travaux définitive du Pôle Médicosocial
5. Avenants aux conventions Fibre avec Gers Numérique
6. Garanties d'emprunt pour le Toit de Gascogne
7. Adoption du modèle de convention-type de passage pour les sentiers de randonnée

Le Secrétaire Didier VILLATE		Le Maire Hervé LEFEBVRE
---------------------------------	--	----------------------------